



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la Citoyenneté et de la Légimité
Bureau Migration et Intégration
Section Séjour

Pièces à fournir pour le renouvellement du titre séjour

Les ORIGINAUX et COPIES sont nécessaires le jour du rendez-vous.

- 3 photos en couleur (tête nue, bouche fermée, sans sourire, non découpées, non scannées, fond blanc)
- Original et copie de la carte de séjour à renouveler (recto-verso)
- Original et copie du passeport en cours de validité (identité, validité, visa d'entrée et cachets d'entrée/sortie) ou attestation de dépôt de demande de passeport du Consulat
- Copie du livret de famille
- Documents délivrés par l'OFII : copie du contrat d'intégration républicaine signé, dispense de formation linguistique et/ou attestation justifiant que le niveau A1 de langue française est atteint
- 3 derniers bulletins de salaire ou notification de Pôle Emploi du **demandeur et de son conjoint** (notification de retraite, copie du contrat de travail ou attestation de l'employeur pour les CDI,

Justificatif de domicile

- Quittance de loyer (les quittances manuscrites sans cachet et signature du bailleur ne seront pas acceptées)
- Facture eau/ électricité/gaz/box internet
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière

Si vous êtes hébergé :

- Photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement de moins de 3 mois

Dans le cadre d'une demande de titre de séjour de 10 ans :

- Copie du diplôme de niveau V (brevet des collèges minimum), équivalent au niveau A2 . S'il s'agit d'un diplôme étranger, il devra obligatoirement être accompagné d'une attestation de comparabilité
- Attestation d'obtention du niveau A2 de langue française , si vous avez suivi la formation
- Copie des avis d'imposition sur les 5 dernières années afin de pouvoir justifier de ressources stables, régulières et suffisantes

Si vous êtes pris en charge financièrement :

- Attestation de prise en charge financière avec copie du dernier avis d'imposition, les 3 derniers bulletins de salaire et pièce d'identité de la personne qui vous prend en charge
- Notification de la CAF si vous percevez des allocations (APL/RSA/AAH/...)
- Dernier avis d'imposition sur le revenu

Si vous êtes conjoint de français ou venu(e) par regroupement familial , la présence du conjoint est obligatoire :

- Copie de la pièce d'identité du conjoint
- Acte de mariage et sa transcription si le mariage a eu lieu à l'étranger

Si vous êtes parent d'enfant français :

- Justificatifs de prise en charge financière de l'enfant (tout document prouvant que vous subvenez aux besoins de l'enfant à son entretien et à son éducation : virements sur compte bancaire du parent français ou de l'enfant français, factures de cantine, de garderie, attestation de l'établissement scolaire si vous accompagnez l'enfant à l'école, sorties, entretien ou autres)
- Copie de la pièce d'identité de l'enfant français (passeport, carte d'identité ou certificat de nationalité française)
- Acte de naissance de l'enfant français
- Copie de la pièce d'identité du parent français

Si vous êtes étudiant :

- Certificat de scolarité de l'année scolaire en cours
- Relevés de notes de l'année précédente + passage aux examens et/ou diplôme obtenu
- Carte étudiant année en cours
- Justificatifs de ressources à hauteur de 615€ par mois

Si vous êtes ressortissants UE ou visiteur :

- Attestation de sécurité sociale et/ou copie de la carte vitale